

Document d'information accompagnant la vente ou la cession d'un animal vivant d'une espèce non domestique

- les noms scientifique et vernaculaire de l'espèce ;

PHOTO FORME SAUVAGE

- son statut de protection ;

statut UICN
CITES

- sa longévité ;

- sa taille adulte ;

- son mode de vie sociale ;

- son comportement et, en particulier, sa
dangerosité ;

- son mode de reproduction ;

- son régime alimentaire et la ration quotidienne ;

- les conditions d'hébergement ;

- toute information complémentaire jugée utile pour
garantir la satisfaction des besoins physiologiques
et comportementaux

: « Afin de préserver la vie sauvage, l'animal dont vous venez de faire l'acquisition ne doit pas être relâché dans le milieu naturel ».